

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140115-2014\_A004-DE  
Date de télétransmission : 17/01/2014  
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 JANVIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_A004**

**OBJET : Institution - Indemnités de fonction attribuées au Président, aux Vice-Présidents et aux autres membres du Bureau**

Le 15 janvier 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAL Jocelyne - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - EL MIRI Mustapha - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESSE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LICCIA Marcel - LONG Danièle - LUVERA Georges - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MAUREL-CHORDI Suzanne - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MEI Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PAPA Chantal - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PONTET Anthony - PRIMO Yveline - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** CANAL Jean-Louis suppléé par PIGNON Philippe - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOINE Anne suppléée par LUIGI Robert - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain -

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Richard - CLAVEL Caroline donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHORRO Jean - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - LOUIT Christian donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à MEI Roger - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à BORDET André - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SUSINI Jules - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :**

BENNOUR Dahbia - BRAMI Helliot - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GRANIER Michel - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - TONIN Victor

**Secrétaire de séance :** Stéphane PAOLI

**Madame le Président** donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 15 JANVIER 2014**

Rapporteur : Madame le Président

**Thématique : Institution**

**Objet : Indemnités de fonction attribuées au Président, aux Vice-présidents et aux autres membres du Bureau**  
**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Suite à l'élection de trois nouveaux Vice-présidents, il convient de modifier le tableau de répartition des indemnités de fonction.

**Exposé des motifs :**

Par délibération n°2011\_A021 du 14 avril 2011, le Conseil communautaire a fixé les indemnités de fonction attribuées au Président, aux Vice-présidents et aux autres membres du Bureau.

Suite à l'élection de trois nouveaux Vice-présidents, il convient de leur attribuer des indemnités de fonction.

A ce titre, le tableau de répartition des indemnités de fonction doit être mis à jour, en y inscrivant les trois nouveaux Vice-présidents.

ELUS		Taux attribués en % de l'indice 1015	
		Dans le cas normal	Si le Président est soumis aux dispositions de l'alinéa 4 de l'article L5211-12 du CGCT
Président Maryse JOISSAINS MASINI		145	0
VICE-PRESIDENTS	Gérard BRAMOULLÉ	60,68	63,50
	Joël MANCEL	63,53	66,49
	Jean CHORRO	60,68	63,50
	Roger PELLENC	63,53	66,49
	Jean-Claude PERRIN	63,53	66,49
	Jean-Claude FERAUD	63,53	66,49
	Hélène LHEN	63,53	66,49
	Robert CHARDON	63,53	66,49
	Robert DAGORNE	63,53	66,49
	Robert VILLEVIEILLE	63,53	66,49
	Robert LAGIER	63,53	66,49
	Claude FILIPPI	63,53	66,49
	Jacky PIN	63,53	66,49
	Georges CRISTIANI	63,53	66,49
	Guy BARRET	63,53	66,49
	Christian BURLE	63,53	66,49
	Michel LEGIER	63,53	66,49
	Michel BOULAN	63,53	66,49
	Régis MARTIN	63,53	66,49
	Philippe CHARRIN	63,53	66,49
	Danielle LONG	63,53	66,49
	Sophie JOISSAINS	60,68	63,50
	Christian LOUIT	60,68	63,50
	Gérard GERACI	60,68	63,50
	Gérard DELOCHE	60,68	63,50
	Catherine RIVET-JOLIN	60,68	63,50
	Jules SUSINI	60,68	63,50
	Alexandre GALLESE	60,68	63,50
	Loïc GACHON	63,53	66,49
	Michel AMIEL	63,53	66,49
	Michel BOYER	63,53	66,49
	Jacky GERARD	63,53	66,49
	Jean-Louis CANAL	63,53	66,49
Frédéric GUINIERI	63,53	66,49	
Richard MARTIN	63,53	66,49	
Jacques BUCKI	63,53	66,49	
Jean-David CIOT	63,53	66,49	
Mireille JOUVE	63,53	66,49	
Guy ALBERT	63,53	66,49	
Roger PIZOT	63,53	66,49	
Jean-Pierre DUFOUR	63,53	66,49	
Lucien DUPERREY	63,53	66,49	
Dominique BUCCI	44,52	39,64	
Roger MEI	63,53	66,49	
Suzanne MAUREL-CHORDI	63,53	66,49	

<b>MEMBRES DU BUREAU AVEC DELEGATION</b>	Bruno SANGLINE	26,37	27,60
	Henri LAFON	26,37	27,60
	Patricia LARNAUDIE	26,37	27,60
	Francis TAULAN	26,37	27,60
	Dahbia BENNOUR	26,37	27,60
	Marie-Pierre SICARD DESNUELLE	26,37	27,60
	Robert FOUQUET	26,37	27,60
	Jean-Marc PERRIN	26,37	27,60
	Danièle BRUNET	26,37	27,60
	Jean-Christophe GROSSI	26,37	27,60
	Liliane PIERRON	26,37	27,60
	Sylvaine DI CARO	26,37	27,60
	Jacques GARÇON	26,37	27,60
	Stéphane PAOLI	26,37	27,60
	Jean-Claude MONDOLONI	26,37	27,60
	Pascale MORBELLI	26,37	27,60
	Monique SLISSA	26,37	27,60

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-12, L5216-4, R5216-1, et L2123-20 à L2123-24-1 ;

VU la délibération n°2011\_A021 du Conseil communautaire du 14 avril 2011 fixant les indemnités de fonction ;

VU la délibération n°2012\_A138 du Conseil communautaire du 25 octobre 2012 relative à la mise à jour du tableau des indemnités de fonction ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 janvier 2014 ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **CONFIRMER** les indemnités de fonction dues aux Conseillers communautaires au taux de 6% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- **COMPLÉTER** le tableau fixant les indemnités de fonction pour le Président, les Vice-présidents et les autres membres du Bureau tel que présenté précédemment ;
- **DIRE** que les indemnités seront servies à compter de l'exercice effectif des fonctions déléguées ;

- **AUTORISER** Madame le Président à prendre tout acte et toute décision nécessaires à la mise en œuvre et l'exécution de cette délibération ;

**OBJET : Institution - Indemnités de fonction attribuées au Président, aux Vice-Présidents et aux autres membres du Bureau**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	153
Votants	137
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	137
Majorité absolue	69
Pour	137
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

17 JAN. 2014